

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Chaponost

Introduction

Le vélo comme moyen de déplacement présente de nombreux avantages. Si d'emblée on ne peut attendre des chaponois.e.s un usage massif du vélo pour le déplacement domicile travail, l'adopter pour les déplacements de proximité est possible. Encourager son usage par les élèves demandera un travail appuyé. Connecter les villes voisines à vélo par le développement d'infrastructures appropriées est un besoin. Paroles aux candidat.e.s sur leur solution en faveur du vélo utilitaire à Chaponost.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Affecter 15 euros/habitant du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Le baromètre des villes cyclables a révélé un besoin de pistes cyclables le long des aqueducs ainsi qu'un besoin de connecter les villes voisines à vélo.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer un réseau express vélo confortable, prioritaire et permettant de relier Chaponost aux communes voisines. Vrai confort et argument pour faciliter la mobilité à vélo hors de la commune. Ce réseau pourrait également permettre de valoriser le patrimoine local à savoir les aqueducs.

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : exemple de la route des aqueducs, en direction de Francheville...

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gare, école, marchés du dimanche, équipements municipaux, piscine intercommunale de Brignais...

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Francheville, Brignais, Oullins, Saint Genis Laval, Brindas, Messimy.....

Action n°9 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Mener une réflexion concertée avec la Métropole, les Villes d'Oullins, de Francheville pour trouver des solutions face aux dénivelés et proposer si possible une alternative à la route des aqueducs tout en proposant un itinéraire sécurisé sur cette route.

Action n°10 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *En concertation avec la Métropole de Lyon, refaire les peintures des pistes et bandes cyclables et remettre aux normes en respectant les largeurs des bandes cyclables.*

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**Action n°11 :**

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°13 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°14 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°15 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°16 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé En gare de Chaponost afin d'améliorer l'offre existante et de favoriser l'intermodalité., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°17 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°18 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°19 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°20 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°21 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°22 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°23 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°24 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°25 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°26 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°27 :

Créer une "journée sans voiture". Durant le mois de juin en lien avec la semaine du développement durable et la fête du vélo.

Action n°28 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°29 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Elle permettra de développer une vraie culture vélo pour toutes et tous.